

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

## Ault-Environnement

### Partie 1 : A propos du Centre culturel de la commune

#### 1) Le recours contre le permis de construire du Centre culturel de la commune

3 jours après notre Assemblée générale du 24 août 2019, nous avons reçu de notre cabinet d'avocats parisien le mémoire en défense de la Commune d'Ault qui répondait à notre recours contre le permis de construire du Centre Culturel (déposé le 3 décembre 2018) .

Le syndicat Mixte à également déposé un mémoire en intervention volontaire, le Syndicat Mixte s'estimant lésé par notre recours. (106 pages et 156 pièces jointes également) Chacun d'eux demande au tribunal de nous condamner à une amende de 15 000€ . Ces deux mémoires sont quasiment identiques, comportent de nombreuses erreurs dues à leur méconnaissance de l'histoire et de l'action de l'association.

Le recours de l'Association est qualifié d'opposition politique comme si l'opposition à des choix politiques n'était pas légitime et ne pouvait être l'objet de l'action d'une association. Nous avons beaucoup travaillé avec notre cabinet d'avocat pour adresser au Tribunal le 30 septembre 2019 un mémoire en réplique (33 pages pour un coût de 1080 €)

#### 2) La pose de la 1ère pierre du Centre Culturel le 12 septembre 2019

Nous avons voulu « marquer le coup » en diffusant un tract rappelant les raisons pour lesquelles nous avons déposé un recours contre le permis de construire. (DOC01 et DOC02)

### Non au défrichement des espaces boisés du parc du Moulinet

#### Ault Environnement dénonce :

\* le défrichement illégal et sans précautions réalisé en avril 2017 autour du château pour le vendre à un investisseur

\* la destruction de la haie et des arbres le long de la rue du Moulin pour le chantier du centre culturel



Les études environnementales de la zone d'aménagement du Moulinet et du Plan Local d'Urbanisme ont pourtant recommandé de conserver les haies pour respecter l'identité du paysage aultois et pour préserver la biodiversité et la capacité du sol à retenir les eaux pluviales.

Au vu des vagues explications obtenues par Ault Environnement, ces atteintes à l'environnement ne sont pas justifiées par des impératifs d'intérêt général et la reconstitution du patrimoine naturel par des mesures concrètes de compensation n'est pas prévue.



### Pour un cadre de vie agréable et sécurisé,

### il faut des trottoirs donnant accès aux équipements publics

#### Ault Environnement dénonce :

l'absence de trottoir rue du Moulin pour l'accès au futur centre culturel.



Le projet de centre culturel prévoit la création d'un trottoir le long du terrain que celui-ci occupera, mais pas au delà. Ce trottoir ne débouchera sur rien. Il n'y aura donc pas d'accès pour les piétons et les personnes à mobilité réduite venant à pied des quartiers d'Ault.

Malgré la demande d'Ault Environnement, il n'est pas prévu, d'ici l'ouverture du centre culturel, de prolonger ce trottoir pour permettre l'accès sans discontinuité jusqu'à la rue Charles Bréhamet et jusqu'à la rue Dalhausen.

La « cérémonie » s'est déroulée et les articles de presse se sont fait l'écho de notre intervention ( DOC03 et DOC04)

## AULT ENVIRONNEMENT DÉNONCE LA MÉTHODE

Présente lors de la pose de la première pierre du centre culturel, l'association Ault Environnement a dénoncé la façon de procéder des élus sur la réhabilitation du Moulinet. « *Aucune concertation, les Aultois n'ont pas leur mot à dire* », considère Jean-Louis Laforêt, membre de l'association. Concernant la sécurisation de la rue du Moulin, l'association estime que les travaux à venir sont insuffisants et ne permettront pas aux piétons et aux personnes à mobilité réduite d'accéder au centre culturel.

ML006.

Extrait du journal "Courrier Picard" - samedi 14 octobre page 26/27

Après seize années de réflexion, le projet de création d'un quartier durable à Ault, celui du Moulinet, prend forme. Jeudi 12 septembre, la première pierre du centre culturel, bâtiment central du site, a été posée.

ECLAIREUR DU  
17/09/2018

Depuis 16 ans le projet de création du quartier du Moulinet à Ault est dans les cartons. Mais, jeudi 12 septembre, marque la fin de cette longue attente. En effet, la première pierre du centre culturel a été posée. Tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la confection de ce bâtiment central du futur site se sont réunis pour l'occasion.



### → En quelques dates

Le château du Moulinet est construit en 1884. Lors de la Seconde Guerre mondiale, en 1940, il est occupé par les Allemands. Dix ans plus tard, il est transformé en colonie de vacances. Le SMBS-GLP en fait l'acquisition en 2003. Entre 2008 et 2014, la Porte Bréhémiet a été restaurée, et 300 marches qui mènent sur le site ont été réalisées. En 2016, des travaux ont été menés pour amener les réseaux. Puis, après avoir lancé un appel à projet européen pour la réalisation d'un complexe d'hébergements touristiques en 2017, c'est la construction du centre culturel qui commence.

### « La première phase opérationnelle »

Jeudi 12 septembre est un grand jour pour le centre culturel du Moulinet. Les élus ont déposé dans l'une des premières pierres du centre culturel un parchemin signé de tous. Une action qui marque le début d'une année de chantier. La livraison étant prévue pour septembre 2020. « C'est la première phase opérationnelle de ce projet qui dure depuis seize ans, assure Emmanuel Maquet, député de la Somme. Mais le délai de réflexion est à la hauteur de la qualité du projet ». En effet, la commune d'Ault et le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBS-GLP), maître d'ouvrage délégué, ont vu grand.



Marthe Sueur et son prédécesseur, Jean-Yves Cauchois, ont inséré un message signé de tous dans un tube (en haut à g.). Ce dernier a été déposé dans l'une des briques du futur bâtiment et recouvert par les différentes personnalités.

### Une salle de spectacle de 357 m<sup>2</sup>

Au programme de ce centre culturel : une salle modulable pouvant accueillir entre 150 et 220 personnes ou encore un espace pour les expositions sur deux niveaux. Concerts, spec-

lades, projections, expositions... pourront y être organisés. « Il s'agira d'un véritable site culturel pour les associations et les citoyens où il sera possible de passer des moments de convivialité, qui permettront de nouer des liens »,

assure Marthe Sueur, maire de la commune. Aussi, comme le souligne Philippe Fournier-Montgoux, sous-préfet d'Abbeville : « ce projet va rendre le territoire plus attractif et va permettre de lutter contre l'érosion culturelle ».

### Un investissement de plus de 2 100 000 €

Si ce centre culturel prend aujourd'hui forme, c'est grâce aux subventions du Département de la Somme, de la Région Hauts-de-France et de l'État. Elles représentent 61,5 % du coût total qui s'élève à un peu plus de 2 100 000 €. Marthe Sueur a tenu à les remercier car « sans

### AULT ENVIRONNEMENT S'OPPOSE

Le projet ne fait pas l'unanimité. En effet, l'association Ault Environnement a déposé un recours contentieux le 3 décembre 2018. Selon elle, les travaux engagés sont en contradiction avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et avec l'étude d'impact sur l'environnement de la ZAC du Moulinet. Jeudi 12 septembre, à l'entrée de la zone, elle a distribué des tracts avec ses revendications. Elle conteste notamment un déboisement de zones boisées classées, ainsi que l'absence de trottoir dans la rue du Moulin qui permettrait aux piétons d'accéder au centre culturel. Une dernière revendication à laquelle Stéphane Haussoulier, président du SMBS-GLP a assuré : « Si ce n'est que ça, on peut répondre favorablement à ce genre de demande ».

ces aides, nous n'aurions pas pu réaliser ce projet ».

### « Un quartier durable »

Comme énoncé précédemment, ce centre culturel est le bâtiment central du futur quartier du Moulinet. Un site dans les hauteurs d'Ault, qui, d'après le SMBS-GLP, devrait devenir « un quartier durable, non impacté par l'érosion du littoral, en implantant une activité touristique d'hôtellerie-restauration dans le château et ses dépendances.

en aménageant, autour de la salle de spectacle, des espaces paysagers et des logements ». En effet, le littoral Picard est fragile. Alors Ault a décidé d'anticiper les aléas. Patricia Poupart, conseillère régionale assure : « Nous nous réjouissons de voir que les risques du trait de côte n'ont pas entamé votre ambition ».

Et, si un peu plus loin on peut voir le phare qui guide les marins, Christian Manable, Sénateur de la Somme, assure que « ce centre culturel sera le phare qui guidera les femmes et les hommes du secteur vers la culture ».



En regardant de près la déclaration de M. Haussoulier à la presse ( DOC05)

## AULT ENVIRONNEMENT S'OPPOSE

Le projet ne fait pas l'unanimité. En effet, l'association Ault Environnement a déposé un recours contentieux le 3 décembre 2018. Selon elle, les travaux engagés sont en contradiction avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et avec l'étude d'impact sur l'environnement de la ZAC du Moulinet. Jeudi 12 septembre, à l'entrée de la zone, elle a distribué des tracts avec ses revendications. Elle conteste notamment un déboisement de zones boisées classées, ainsi que l'absence de trottoir dans la rue du Moulin qui permettrait aux piétons d'accéder au centre culturel. Une dernière revendication à laquelle Stéphane Haussoulier, président du SMBS-GLP a assuré : « Si ce n'est que ça, on peut répondre favorablement à ce genre de demande ».

nous avons envisagé de lui écrire (le 23 octobre 2019) à propos du mémoire en intervention volontaire et pour lui proposer une rencontre (DOC06-1 et DOC06-2)

**Association Ault Environnement**

85 Bis Avenue du général Leclerc

80460 AULT

**Le Président Bernard Motuelle**

AULT le 23 octobre 2019

Monsieur Stéphane Haussoulier

Président du Syndicat Mixte

Baie de Somme Grand Littoral Picard

Objet : Centre Culturel d'Ault

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre mémoire en intervention volontaire auprès du Tribunal Administratif suite à notre recours demandant l'annulation du permis de construire du Centre Culturel de la Commune d'Ault.

**Avez-vous seulement pris le temps de lire ce mémoire que vous portez en tant que Président du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard?**

**Vous rendez vous compte des accusations insultantes que vous y portez à notre rencontre avec des procès d'intention répétés jusqu'à 17 fois, truffés d'erreurs et sans preuves, accompagnés de menaces de sanctions financières démesurées ?**

Nous reproduisons ci-dessous certaines de vos affirmations et accusations que nous trouvons particulièrement révoltantes et surtout injustifiées.

Vous reprenez à votre compte les propos de la Commune d'Ault disant que notre recours « constitue l'instrumentalisation d'une volonté manifeste d'opposition à ses choix et décisions relatifs à l'aménagement de la ZAC du Moulinet en détournant ainsi l'objet social de l'Association » et qu'il n'a donc « strictement aucun caractère légitime, comme ayant été approprié à des fins personnelles non associatives, à caractère purement politique. » (page 33 paragraphes 8 et 9)

**Mais qui fait de la « politique » ? On peut se le demander face aux suspicions insistantes sur des intentions soi-disant malveillantes de l'Association qui détournent le débat des questions de fond, alors que la démarche de l'Association est uniquement motivée par la préservation de l'environnement (maintien des haies et des arbres) et du cadre de vie (possibilité d'accès par des trottoirs).**

Par ailleurs vous tentez d'intimider l'Association en demandant qu'elle soit condamnée à verser 15000 € au Syndicat Mixte et en vous réservant la possibilité de demander réparation de l'éventuel préjudice financier en cas de perte de subventions ou de surcoût liés au retard de l'opération (page 105 paragraphe 2).

**Or l'expression citoyenne allant jusqu'au droit de contester des choix politiques est légitime en démocratie. Les intimidations en guise de réponse sont de moins en moins tolérées dans notre société.**

**Le dialogue pour la recherche de solutions d'aménagement plus respectueuses de l'environnement et de la qualité du cadre de vie des habitants, nous a toujours semblé être le meilleur moyen d'avancer.**

Selon l'Éclairéur du 17 septembre 2019, relatant la pose de la première pierre du Centre Culturel, vous avez dit en évoquant la contestation de l'Association Ault Environnement « *Si ce n'est que ça, on peut répondre favorablement à ce genre de demande* ».

### **AULT ENVIRONNEMENT S'OPPOSE**

Le projet ne fait pas l'unanimité. En effet, l'association Ault Environnement a déposé un recours contentieux le 3 décembre 2018. Selon elle, les travaux engagés sont en contradiction avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et avec l'étude d'impact sur l'environnement de la ZAC du Moulinet. Jeudi 12 septembre, à l'entrée de la zone, elle a distribué des tracts avec ses revendications. Elle conteste notamment un déboisement de zones boisées classées, ainsi que l'absence de trottoir dans la rue du Moulin qui permettrait aux piétons d'accéder au centre culturel. Une dernière revendication à laquelle Stéphane Haussoulier, président du SMBS-GLP a assuré : « *Si ce n'est que ça, on peut répondre favorablement à ce genre de demande* ».

Nous avons d'ailleurs découvert lors du Comité syndical du 30 septembre 2019 un avenant au marché de maîtrise d'œuvre envisageant d'intégrer la création, rue du Moulin, d'un trottoir sécurisant les piétons en recherchant une solution paysagère maintenant le végétal.

**Il est dommage que vous n'ayez pas réagi favorablement et concrètement en novembre dernier, suite à notre rencontre et au courrier que nous vous avons envoyé avant de déposer ce recours au tribunal administratif.**

**Aussi nous accepterions volontiers une proposition de rencontre avec vous et avec vos services sur ces problématiques, rencontre qui pourrait nous amener à reconsidérer notre position s'il s'en dégageait des engagements solides pour l'avenir.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.

Le Président de l'Association Ault Environnement

Bernard Motuelle

*Association Ault Environnement  
85 bis Avenue du Général Leclerc  
80460 AULT*

*mail : [ault.environnement@yahoo.com](mailto:ault.environnement@yahoo.com)*

*site : [www.ault-environnement.com](http://www.ault-environnement.com)*

### **3) Suite à notre demande, nous avons pu rencontrer le Syndicat Mixte 2 fois**

1ère rencontre le 9 décembre 2019 :

**Une rencontre bien décevante et qui ne nous semble pas mériter d'envisager revenir sur notre décision de recourir contre le permis de construire du Centre Culturel**

2ème rencontre le 2 mars 2020 sans la présence de M. Haussoulier :

**Une rencontre bien décevante où nos demandes ne semblent toujours pas être prises en compte. De ce fait notre retrait (un moment envisagé) de notre recours contre le permis de construire est en stand-by et nous souhaitons qu'il redevienne d'actualité après l'élection du 15 mars.**

## Partie 2 : Avant le confinement

**1) La Mission parlementaire**, présidée par le député Buchou, a remis le 28 novembre 2019 son rapport sur « l'aménagement des territoires côtiers face au changement climatique » à la Ministre de la Transition Ecologique : Elisabeth BORNE

Dans un article du Courrier Picard du 16 décembre 2019 on peut lire l'opinion de la commission sur la situation de la commune d'Ault (DOC07)

Le 2 février 2020, nous avons adressé un courrier à M. le Député Buchou et à Mme la Ministre de la Transition Ecologique pour leur faire part de notre désaccord sur l'analyse de la situation d'Ault dans ce rapport et nous avons conclu cette lettre par le paragraphe suivant :

*Par ce courrier, nous souhaitons vous alerter sur le fait que ce qui se passe à Ault est un très mauvais exemple pour illustrer **un nouvel aménagement des territoires côtiers adapté au changement climatique**. Nous regrettons de n'avoir pas pu obtenir d'écoute de la part des membres de la Commission parlementaire. Nous espérons toutefois que les décisions qui seront prises suite à la remise de ce rapport permettront aux citoyens d'être davantage informés et associés aux aménagements des territoires littoraux auxquelles ils sont très fortement attachés.*

Ces lettres sont restées sans réponse.

Par contre le Sous-Préfet d'Abbeville destinataire en copie de ce courrier a souhaité nous rencontrer à une date qu'il nous proposera après la sortie du confinement. Cela n'est toujours pas fait !

**2)** Le 12 janvier 2020 nous avons appris que le Tribunal de Grande Instance d'Amiens nous dispensait de consignation à propos de la **plainte contre X** déposée pour le déboisement d'un espace boisé classé en avril 2017 sur le site du Moulinet .

**Cela signifie que notre plainte n'a pas été totalement mise de côté et que nous n'avons pas à payer pour les actes d'instruction à venir**

Depuis cette date aucune nouvelle !

**3) Le Ministère de la Transition Ecologique a fait appel du jugement du Tribunal administratif d'Amiens qui annulait partiellement le Plan de Prévention des Risques**

La Cour Administrative d'appel de DOUAI fixe l'audience au 28 janvier 2020.

**Nos avocates qui ont assisté à l'audience se montrent très optimistes puisque le rapporteur public a repris à son compte la plupart des arguments de l'Association. Patatras, le 16 février nous apprenons que la Cour d'Appel de Douai a donné raison au Ministère et annule le jugement du Tribunal Administratif d'Amiens**

**La question se pose d'aller en cassation devant le Conseil d'État**

**Le 3 mars 2020 le Conseil d'Administration de l'Association décide d'aller en cassation en sachant qu'il en coûtera près de 4000 euros mais l'enjeu est important car il pourrait empêcher en cas de succès que la décision de la Cour d'Appel de Douai fasse jurisprudence pour la France entière.**

**Nous lançons un appel aux dons auprès de nos adhérents. Grace à eux nous parvenons à couvrir la dépense !!!**

Avec le confinement tout a été reporté à des dates que nous ne connaissons pas.

**Madame Sueur avait annoncé que le jugement de la Cour d'Appel était une bonne décision, depuis la nouvelle municipalité s'est également pourvue en cassation, à nos côtés, en prenant le même avocat.**

4) Lors de notre Assemblée Générale d'Août 2019 nous avons décidé d'adresser une interpellation aux candidats aux élections municipales.

Après avoir rappelé les positions constantes de l'Association sur la sauvegarde de l'environnement et la protection du patrimoine nous leur présentons les attentes exprimées par nos adhérents.

Un questionnement est formulé sur chacun des thèmes suivants :

- l'avenir du front de mer lié en particulier à la maîtrise des eaux pluviales
- le respect de la nature dans l'aménagement du site du Moulinet
- engagez-vous un dialogue avec les aultaises et aultois sur leurs attentes d'amélioration du cadre de vie à Ault?

Seule la liste menée par Monsieur Le Moigne a répondu à notre sollicitation.

**Le 15 mars la liste menée par Monsieur Le Moigne remporte une superbe victoire avec 71 % de votants et 72 % de votes favorables à la liste « un autre regard sur Ault » 2 jours plus tard c'est le confinement !**

### **Partie 3 : Après le confinement**

Le Conseil d'administration de l'Association s'est réuni le mercredi 22 juillet dans le respect des gestes barrières.

#### **1) Démissions et Collaborations**

Le Président Bernard Motuelle annonce avoir reçu les démissions en temps que membres du Conseil d'Administration :

- de Marcel Le MOIGNE, en date du 21 mai 2020, en raison de son élection en tant que Maire de la Commune
- d'Hélène Busnel, en date du 15 juin 2020, en raison de son élection en tant qu'adjointe au Maire

Tous deux ont souligné dans leur lettre leur attachement à l'Association et leur satisfaction d'avoir pu s'y être engagés depuis ces 8 dernières années.

Par délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020, 3 membres du Conseil d'Administration de l'Association Ault Environnement : Xavier Desjonqueres, Jean Louis Laforet et Bernard Motuelle ont été désignés collaborateurs bénévoles.

Les dossiers sont lourds : gestion des eaux pluviales, aménagement du Centre Bourg, Centre culturel . . .

L'association Ault Environnement s'est beaucoup investi en bataillant dur avec le Syndicat Mixte pour obtenir les documents où tout avait été décidé sans en informer les aultois en particulier le rapport Interland qui organise le repli stratégique . . .

Nous avons aussi participé aux enquêtes publiques (Plan de Prévention des Risques, Plan Local d'Urbanisme, Plan vélo, Sentier du Littoral, Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations . . . )

C'est pour ses raisons que nous avons accepté de faire profiter l'équipe municipale de nos connaissances sur ces sujets.

#### **2) Incidences pour l'Association du changement de municipalité**

Nous avons pu nous féliciter de la volonté de la municipalité d'informer et de mobiliser les habitants de la commune en particulier sur le projet d'aménagement du centre bourg.

Des aménagements du bord de mer en particulier sur les plages d'Onival et du bas de la ville ne pourront qu'aider à la réussite de la saison d'été.

Nous avons relu les réponses du candidat Marcel Le Moigne aux questions que l'Association lui avait posées avant l'élection municipale du 15 mars 2020.

Nous avons décidé d'adresser prochainement un courrier à la commune (avec copie au Syndicat Mixte) pour préciser nos attentes, en particulier sur la modification du PLU (zone rouge, espaces boisés protégés, potentiel de construction au Moulinet), sur la reconstitution de la haie détruite rue du Moulin le long du centre culturel, sur l'accès piéton au centre culturel le long de la rue du Moulin, sur le plan vélo (carrefour de la cavée verte, rue Dalhausen, parking à la chapelle d'Onival).  
Ce courrier est en préparation.

Nous avons aussi évoqué la relance de notre projet d'exposition sur l'histoire du bord de mer.

En février 2019 nous avons demandé des subventions, à la Commune, au Syndicat Mixte, à la Communauté de Communes et au Conseil Départemental pour nous aider à financer ce projet. Aucune réponse de la Commune, le Syndicat Mixte, la Communauté de Communes et le Conseil Départemental ont répondu négativement.

Par contre, dans le cadre des subventions sollicitées par les associations dans le budget communal de 2020, nous avons obtenu en juillet 2020, une subvention de 500€.